

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC-2022/111 – Classement des offres et attribution des marchés d'acquisition et de livraison de matériels informatiques pour les services de la Ville – lots 1 / 2 / 3**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Considérant la nécessité de renouveler le parc informatique et de doter les agents de matériels plus performants et adaptés à leurs besoins dans le cadre de leurs missions,
- Considérant qu'une procédure adaptée allouée a été lancée pour l'acquisition et la livraison de matériels informatiques pour les services de la Ville
- Considérant qu'une procédure de marché public a été engagée à cet effet, à laquelle 3 entreprises ont répondu tous lots confondus,
- Vu le rapport d'analyse des offres finales établi le 16 décembre 2022,

**DÉCIDE :**

**Article 1** - De classer les offres déposées dans le cadre du marché relatif à l'acquisition et à la livraison de matériels informatiques pour les services de la Ville dans l'ordre suivant :

- Lot 1 : Ordinateurs portables et stations d'accueil      1 – AIDEC INFORMATIQUE / 2 – OMB BUREAUTIQUE  
Lot 2 : Ordinateurs tours fixes et écrans            1 – AIDEC INFORMATIQUE / 2 – OMB BUREAUTIQUE  
Lot 3 : Petits matériels et accessoires informatiques    1 - AIDEC INFORMATIQUE

**Article 2** - Que ces marchés sont attribués comme suit :

Lot n°1 : Ordinateurs portables et stations d'accueil : AIDEC INFORMATIQUE à Villers-Bocage (14310) pour un montant minimum annuel de 50 000€ HT (soit 60 000€ TTC) – sans montant minimum annuel.

Lot n°2 : Ordinateurs tours fixes et écrans : AIDEC INFORMATIQUE à Villers-Bocage (14310) pour un montant minimum annuel de 35 000 euros HT (soit 48 000€ TTC) – sans montant minimum annuel

Lot 3 : Petits matériels et accessoires informatiques : AIDEC INFORMATIQUE à Villers-Bocage (14310) pour un montant minimum annuel de 15 000 euros HT (soit 18 000€ TTC) – sans montant minimum annuel.

**Article 3** - Dans le cadre des 3 lots, les offres présentées par la société KOESIO sont éliminées au motif que celles-ci sont irrégulières au regard des caractéristiques techniques requises.

**Article 4** - Dans le cadre du lot n°3, l'offre de la société OMB BUREAUTIQUE est éliminée au motif que celle-ci est irrégulière au regard des caractéristiques techniques requises.

**Article 5** - Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 6** - Décide d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 26 décembre 2022

Par délégation  
Le Maire adjoint  
Pascal DALIGAULT

